



action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Edito

Les manifestations de Laeken

Une réussite ?

Oui , pour...

Avoir en deux jours les 13 et 14 décembre amené successivement 80.000 syndicalistes puis 30.000 manifestants des mouvements sociaux à proximité du sommet européen,

A chaque fois l'avoir réussi dans le calme et sans débordement,

Avoir dès lors cassé le signe indien de la violence qui semblait menacer les derniers sommets européens et mondialistes, comme ceux de Nice, Göteborg, Gênes...

Avoir ainsi permis à l'opinion publique alimentée par les médias de cesser d'assimiler « anti-mondialistes » et casseurs, et donc

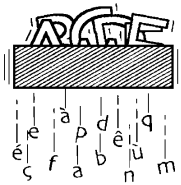
rendu à la fois légitimité et crédibilité démocratiques aux revendications des nouveaux mouvements sociaux,

Avoir réuni en une seule manifestation, des composantes hier encore distantes du mouvement « pour une mondialisation alternative », amenant les ONG notamment de développement à se rapprocher de composantes citoyennes (ATTAC) et politiques jugées plus « radicales » (PTB, POS...) en vue d'une autre Europe, rendant ainsi croyable ce qui la veille (début septembre) semblait encore impossible.



Un miracle ?

Non... le résultat d'une conjoncture favorable et d'un travail de mobilisation intense et déterminée de la part de groupes organisateurs qui ont su, soit « mettre un peu d'eau dans leur vin », soit mobiliser leurs moyens financiers et autres en faveur d'une nouvelle « émergence sociale ».



Sommaire

Meilleurs vœux 2002 (Didier Coeurnelle)	page 5
Résistance au projet de loi concernant le « Droit à l'intégration sociale » page 5 à 12	
Que restera-t-il du Minimex ? (Plate-forme)	6
Réforme du minimex (communiqué de presse d'Ecolo)	7
Etat d'urgence en Belgique (Carte blanche de Véronique De Keyser, <i>Le Soir</i>)	8
Vient de paraître : enquête sur le réforme du minimex (revue <i>Politique</i>)	10
Les sans emploi en marche	page 13 à 14
Les commandements de l'exclu (Durendale)	13
Exit : une pièce collective (Catherine Brescheau)	14
Echos	page 15 à 19
Indymedia ou l'oeil global de l'altermondialisation (Arnaud Leblanc)	15
Les arnaques à la formation et à l'emploi (Equipes Populaires)	18
« Boîte à outils » réalisée par la CNE	19
Assemblée générale de l'Appel des 600	19
A lire et à débattre	page 20 à 29
Surendettement en Wallonie : rapport 2001 (Ghislaine De Smet)	20
La Centrale positive des crédits (Antoinette Brouyaux)	
Les écoles de consommateurs (Brigitte Poulet)	23
De Seattle à Doha (Jean-François Ramquet)	25
Une réforme indispensable (Jean-Michel Melis)	27
Une livre à découvrir	page 30
<i>Mondialisation excluante, nouvelles solidarités</i> (Denis Horman)	

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ?

Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 20h15 à 22h15. Pour recevoir les invitations téléphonez à notre secrétariat (provisoirement : 02-213.37.31).

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... téléphonez-nous au 02.213.37.31 (provisoirement).

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Sophie Henry, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Ce qui l'a rendu possible ?

Une situation socio-politique belge très différente du scénario de Gênes « à l'italienne ».

Lors du sommet du G-8 de Gênes, la personnalité particulière de Berlusconi, allié à une extrême-droite auquel son ministre de l'intérieur et une partie de sa police appartient (depuis la législature précédente) fait face à une gauche non résignée à sa défaite électorale.

Ils chercheront à se conforter les uns et les autres dans la rue ou par la violence voulant ainsi réaffirmer une victoire déjà acquise par les urnes.

Il y a aussi dans les réactions répressives de Gênes l'évidence de méthodes « fascistes » mises en exergue par un rapport parlementaire, mais également par la presse internationale (Wall Street Journal, Le Monde...). Les infiltrations de policiers en civil parmi les manifestants, la brutalité de l'intervention à l'égard du centre de presse, les détentions abusives et prolongées témoignent de ce glissement aux « extrêmes ».

Rien de tout cela en Belgique sous Verhofstadt, Louis Michel et Duquesne...

Ce n'est pas le paradis, les mêmes tentations existent et flottent dans l'air... mais le gouvernement est arc-en-ciel, sans composante brune mais avec couleur rouge et verte ! Bruxelles devient le lieu désigné et à venir des prochains sommets européens.

La Belgique et son gouvernement se félicite de ce « cadeau » qui lui est accordé... Il convient de s'en montrer digne et donc de démontrer la capacité de ses autorités à gérer des manifestations démocratiques !

De leur côté, les mouvements sociaux internationaux, Attac, les Marches européennes intègrent cette nouvelle donne de leur calendrier futur qu'est la centralisation des manifestations à venir à Bruxelles. Le signe indien de la violence doit être exorcisé sous peine de voir le mouvement pour une mondialisation alternative disparaître.

Dès septembre dernier, à Paris une réunion notamment d'Attac international et des Marches avait décidé de proposer une manifestation internationale pour la mi-décembre à Bruxelles ; les mouvements belges devront en assurer la diversité et le caractère pacifique. Un certain bon sens de la police belge, de l'ensemble des ONG et des travailleurs de la première heure comme D-14, le calme du bourgmestre de Bruxelles et surtout la magnifique réponse des manifestants ont fait le reste : une première bruxelloise ample et presque familiale malgré le froid.

D'autres manifestations européennes peuvent suivre celles-ci et sont à l'agenda de la mondialisation alternative comme Porto Alegre 2002¹.

François Gobbe

6 janvier 2002

Kairos Wallonie-Bruxelles,

2 Av. du Parc Royal, 1020 Bruxelles,

02-478.70.48, 02-762.39.20 ;

courriel : francois.gobbe@belgacom.net

(1) Pour le Forum Social Mondial du 31 janvier au 5 février 2002, adresse : Forum social mondial www.portoalegre2002.net ; propositions et suggestions en Belgique claire.pierson@oxfamsol.be ; contacts et collaborations : gerard.karlshausen@cncd.be

Mais encore ?

Le temps a manqué pour rassembler toutes les contributions que nous souhaitions après ces manifestations de décembre. Toute une série de questions, des témoignages, une analyse de fond... feront l'objet d'un dossier dans le prochain numéro de ce journal. En vrac, quelques réflexions évoquées au comité de rédaction...

Quels résultats ont obtenu les manifestants ? On a l'impression que tout ce qui comptait est qu'il n'y ait pas de violence, une violence qui fait peur.

Les deux cortèges étaient très différents, tout en contrastes :

- *le 13 décembre, à la manifestation organisée par les syndicats, se retrouvaient surtout des personnes de plus de 45 ans ; la manifestation a été bien accueillie par les autorités : le service d'ordre des syndicats porté aux nues, l'assurance tranquille que tout va bien se passer, le nombre des manifestants pour la première fois « gonflé » par les autorités... ;*
- *le 14 décembre, à la manifestation organisée par D-14, Attac et les ONG, c'étaient en majorité des jeunes de moins de 30 ans ; la manifestation a été annoncée comme dangereuse : organisations présentées comme faibles, peu « professionnelles », suspectes d'abriter des personnes violentes, nombre des manifestants réduit par les autorités, comme d'hab... ;*

Les syndicats sont-ils les représentants d'un groupe social ou d'un type de mobilisation appartenant au passé ? Si leur manifestation ne fait plus peur, est-ce parce que les syndicats ne sont plus capables d'imposer d'autres choix de société ? Est-ce pour cela que les jeunes n'y sont plus ? Et si la manifestation du 14 fait peur, serait-ce parce qu'elle représente la véritable contestation d'aujourd'hui ? Rappelons-nous les manifestations ouvrières avant la naissance de la sécurité sociale, elles ne faisaient pas non plus dans la dentelle...

Pourquoi dit-on que les jeunes ne se mobilisent plus ? Leur présence en masse le 14 montre le contraire. Et les jeunes qui nous disent que manifester ne sert plus à rien, ont-ils tellement tort ? Qu'aurons-nous obtenu après les manifestations de la semaine passée ? Et après la manifestation du 20 mai 2001 ? Les violences ne sont-elles pas provoquées par la position ultra-dominante du courant néo-libéral, qui pousse aussi à la radicalisation des mouvements de contestation ? Il faut sans doute aussi revoir les procédés pour faire « passer » les revendications : faire plus d'actions symboliques, utiliser plus les médias, en créant un événement, faire plus de lobbying...

Meilleurs voeux 2002

Et pour commencer à s'habituer à un nouveau système de valeurs, rien ne vaut quelques montants pour vous habituer¹,

Un trillion d'Euros (mille milliards) : le PNB annuel du Benelux (dans quelques années)
ou de l'Italie (il y a quelques années)

Un milliard d'Euros : un petit porte-avions

Cent millions d'Euros : un avion de combat de modèle récent

Dix millions d'Euros : le budget annuel d'une petite commune

Un million d'Euros : une belle villa avec piscine

Cent mille Euros : une petite maison

Dix mille Euros : une petite voiture

Mille Euros : un petit salaire mensuel

Cent Euros : une nuit dans un bel hôtel

Dix Euros : un repas dans un petit restaurant

Et pour terminer par plus important

Un Euro : la nourriture d'un enfant pendant une journée
dans un pays pauvre

Dix centimes d'Euros : un petit bol de riz dans le même pays

Un centime d'Euro : le coût réel d'un litre d'eau potable en Afrique orientale

Et mon souhait pour les années prochaines² : qu'un jour de ce siècle - et le plus vite possible -, tous les habitants de notre petite planète élaborent démocratiquement des droits équivalents à bénéficier des biens publics, qu'ils aient été financés en Dollars, en Roupies ou en Euros.



**Didier
Coeurnelle** ;
courriel :
didiercoeurnelle
@village.umet.be

1) mais peut-être n'avons-nous pas les mêmes valeurs !

(2) un tout petit peu dégoulinant de naïveté, je sais.

Que restera-t-il du Minimex ?

Plate-forme de résistance au projet de loi concernant le Droit à l'intégration sociale, communiqué de presse du 20 décembre 2001.

Contact :
Dan Van Raemdonck,
tél. 0478-29.64.28

Le Conseil des Ministres a adopté, le 7 septembre 2001, un avant-projet de loi concernant l'intégration sociale qui vise à remplacer la loi de 1974 instaurant le minimum de moyens d'existence (minimex). Il avait alors été convenu que le Ministre de l'Intégration sociale était chargé de mener, en collaboration avec le Centre pour l'Egalité des chances, une consultation des associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté avant de représenter ce texte en deuxième lecture au Gouvernement, une fois reçu l'avis du Conseil d'Etat (le 18 décembre, selon le cabinet du Ministre).

Le rapport remis par le Centre s'est avéré extrêmement négatif tant par rapport aux conditions dans lesquelles la consultation a été menée que par rapport au projet de loi lui-même. En effet, loin d'offrir aux minimexés « un emploi de qualité dans une société de qualité », ce projet visait à les contraindre à accepter des emplois précaires (rejet de la notion « d'emploi convenable »...) sous peine de perdre leur allocation. Le droit à l'aide sociale est transformé en obligation de travail au rabais.

Plus de cent trente associations (dont la Ligue des Droits de l'Homme, ATD-Quart Monde, le Mouvement Ouvrier Chrétien, la Ligue des Familles, la Fédération des Étudiants

Francophones, le Mouvement des Jeunes socialistes, la Centrale Nationale des employés, plusieurs associations d'usagers de CPAS...) ainsi que de nombreuses personnes à titre personnel se sont organisées afin de faire entendre leur voix sur cette question en constituant la plate-forme « Non au projet de loi sur l'intégration sociale, Oui

à une amélioration de la loi sur le minimex »¹.

Une nouvelle version du projet, datée du 14 décembre, nous est parvenue. Elle ne rencontre pas, malgré quelques modifications cosmétiques positives, les exigences des associations, notamment en ce qui concerne

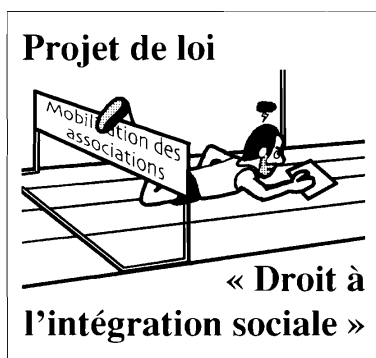
la garantie d'un droit au revenu minimum, avant toute affirmation d'un droit à l'intégration sociale qui lui serait consécutif. L'article deux dudit projet stipule que :

« Toute personne a droit à l'intégration sociale. Ce droit peut, dans les conditions fixées par la présente loi, prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration, assortis ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale. »

Le projet laisse en fait au seul arbitre (arbitraire ?) des CPAS la capacité de déterminer si la personne pourra ou devra bénéficier d'un emploi ou d'un revenu. Alors que le gouvernement affirme augmenter les obligations des CPAS (qui se voient refinancés par la bande), il semble toujours que ce soit les minimexés qui fassent les frais du projet. Le droit au revenu minimum laisse donc la place à l'obligation de signer un contrat d'intégration, qui confine à l'obligation d'accepter n'importe quel travail.

Si ce projet est adopté par le Conseil des Ministres de ce vendredi 21 décembre, sans être modifié quant au fond, personne ne pourra prétendre avoir pris en compte les revendications de la plate-forme, ni les remarques contenues dans le rapport du Centre pour l'Egalité des Chances.

Vu la tournure des débats de ces derniers jours, nos espoirs sont bien minces. C'est pourquoi nous en sommes réduits à espérer que le Ministre Vande Lanotte tiendra ses promesses d'augmentation du minimex de 4% au 1^{er} janvier 2002, indépendamment de l'adoption du projet de loi, et qu'il acceptera de surseoir à cette adoption. Les minimexés ne peuvent être sacrifiés sur l'autel de l'Etat social actif. Qui nous expliquera où se cache le progrès tant annoncé par l'Arc-en-ciel ?



(1) voir dans le n° précédent de ce journal, p 6.

Réforme du minimex :

Droit au revenu minimum réaffirmé et nouvelles perspectives d'intégration sociale et professionnelle

Le Conseil des ministres vient d'approuver le projet de loi sur le revenu d'intégration (ex-minimex) ainsi que trois arrêtés royaux y afférant.

ECOLO s'est longuement mobilisé, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du gouvernement, pour infléchir cette réforme. Les écologistes se réjouissent donc des améliorations qui ont été apportées au projet. Ces avancées sont le résultat d'une large mobilisation d'associations et d'organisations sociales. Elles résultent également du travail des associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté, coordonné par le Centre pour l'égalité des chances.

Quelques aspects importants des arbitrages du gouvernement :

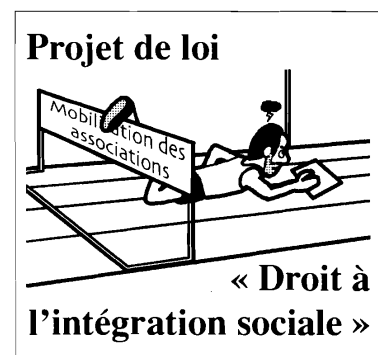
- Les 4% d'augmentation seront effectifs au 1^{er} janvier 2002 et les CPAS disposeront des liquidités suffisantes pour y faire face.
- Le projet de loi réaffirme clairement le droit au revenu comme une des modalités essentielles du droit à l'intégration, au même titre que l'accès à l'emploi.
- Le processus d'insertion sociale est mis à égalité avec l'insertion professionnelle.
- Le droit des usagers est renforcé (droit à l'information, à l'accompagnement, à la réflexion).
- L'Arrêté Royal qui déterminera les conditions minimales et les modalités auxquelles doit répondre un contrat d'intégration sociale sera délibéré en Conseil des ministres.
- Une « task-force » sera instaurée avec les Régions pour, d'une part, suivre de près les modalités d'insertion sociale et professionnelle et, d'autre part, assurer une meilleure coordination avec les services régionaux d'emploi et de formation.
- L'évaluation des pratiques des CPAS pour les 12 premiers mois d'application de la nouvelle loi, mais aussi d'autres problématiques comme, par exemple, le recours aux tribunaux du travail, sera mise en place.
- Les associations seront consultées et

associées à la mise en oeuvre du nouveau dispositif notamment en ce qui concerne l'information des usagers.

Tous ceux qui ont suivi de près le travail sur ce projet de loi y retrouveront de nombreux éléments portés par ECOLO depuis plusieurs mois. Les écologistes aborderont la phase du travail parlementaire avec confiance. Celui-ci pourra s'ouvrir sur d'autres problématiques qui n'ont pas pu être traitées jusqu'ici. Plusieurs propositions de loi ont été déposées. Elles pourront être associées à l'examen du projet de loi. Il faut également noter que dès l'application de la future loi, ce sont les Régions et les CPAS qui porteront la responsabilité de déployer une politique d'intégration pleinement respectueuse des droits des titulaires du revenu minimum. ECOLO, comme les associations et les organisations sociales, se mobilisera en ce sens.

Dans l'immédiat, ECOLO demande que les 6 % d'augmentation complémentaire, objectif annoncé du gouvernement, fassent l'objet d'une programmation claire.

Communiqué de presse d'Ecolo, 21 décembre 2001 ; Philippe Defeyt, Secrétaire fédéral ; Michèle Gilkinet, Chef de groupe à la Chambre, Muriel Gerkens, Députée fédérale.



Etat d'urgence en Belgique

Véronique De Keyser,
députée
socialiste au
Parlement
européen,
professeur de
psychologie du
travail à
l'université de
Liège.

Carte Blanche
publiée dans le
journal « Le
Soir », du 21
décembre
2001.

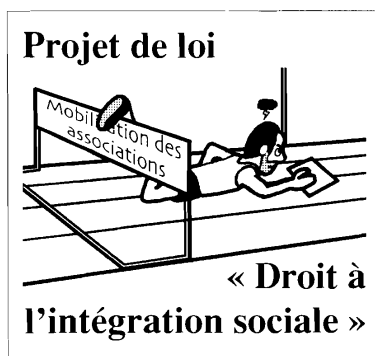
L'actualité a parfois des raccourcis qui font mal. Récemment, des minimexés attendent dans la pluie devant le palais des Congrès de Liège les orateurs du débat sur le projet de loi Vande Lanotte. Ils disent « Non au travail forcé ». Le surlendemain, au Parlement européen, des sabéniens viennent hurler leur colère. On se prend alors la tête en se disant : sommes-nous devenus fous ? On veut renvoyer dans le circuit du travail des hommes et des femmes fragiles, souvent déqualifiés dont le minimex est le dernier rempart. Et, dans le même temps, on est incapable de remettre au travail des milliers de sabéniens qui représentent un capital de compétence exceptionnel.

Etrange contradiction d'une société qui hésite entre volontarisme et impuissance.

L'idée de donner aux centres publics d'aide sociale (CPAS) une mission d'intégration professionnelle et d'augmenter le minimex n'est certes pas mauvaise.

Qui peut dénier au minimexé le bénéfice d'un parcours d'insertion individualisé, le droit à la formation, à un travail de qualité ?

Personne. Sauf que, désormais, il y a une contrainte. Or, le marché de l'emploi est en récession et les exigences de productivité des employeurs belges sont parmi les plus dures d'Europe. De plus, bien des formations ne débouchent jamais sur un emploi. Beaucoup de CPAS n'avaient pas attendu le projet Vande Lanotte pour remplir une mission d'insertion (...).



Mais la contrainte et l'ambiguïté de ce que peut être un travail adéquat serviront d'arme à certains. On oublie trop souvent que l'idéologie de l'utilité sociale, qui sous-tend tout le projet Vande Lanotte, trouve son origine dans les cercles américains les plus conservateurs.

Elle est inséparable du concept de tolérance zéro : toute transgression, si minime soit-elle, doit être réprimée et toute aide doit se mériter. C'est ainsi que, d'un droit collectif, on glisse insensiblement à la récompense d'un mérite individuel. Et le lent détricotage de la sécurité sociale s'installe. Nul n'a jamais pu démontrer

ce qu'on a tant de fois écrit, à savoir que l'Etat providence crée des assistés.

Par contre, il est prouvé que notre société génère sans cesse plus d'exclus et qu'elle les frappe au cour. Avec cynisme, avec brutalité.

**« Travail forcé » pour
minimexés et faillite de la
Sabena : étrange
contradiction.**

C'est le cas des sabéniens jetés brutalement à la rue, sans plan social, et dont certains attendent encore leur C 4. Des sabéniens dont on a entendu la colère, mais dont on mesure encore mal le désespoir. (...) La faillite de la Sabena est un scandale national. Et un scandale où les responsabilités devront être dénoncées. Sur le plan plus modeste des ressources humaines, le gaspillage est inouï. L'expertise de cinquante pilotes vaut un milliard de francs, mais c'est un capital qui se déprécie très vite. Prenons le cas d'un pilote. Sa formation de base coûte plus ou moins 2,5 millions de francs belges, et sa qualification sur un appareil donné revient à trois millions de francs belges. De nombreux pilotes s'endettent pour se payer cette formation. Beaucoup continuent aujourd'hui à rembourser ces traites alors qu'ils sont sans emploi.

Or, comme un violoniste sans instrument, un pilote qui ne vole perd sa virtuosité, et les contrôles sont sévères. Pour les avions de ligne, un pilote doit être contrôlé au moins deux fois au cours de chaque période de douze mois. De plus, dans son expérience récente, il doit avoir effectué au moins trois décollages et trois atterrissages dans les nonante jours sur le type d'appareils sur lequel il est qualifié. A défaut des mouvements, s'il ne dépasse pas les 120 jours d'inactivité, il peut rétablir son expérience par un vol effectué sous la surveillance d'un commandant de bord autorisé à cette fin. Au-delà de ces 120 jours, il doit refaire une formation. On n'a pris que l'exemple du pilote, mais que dire des techniciens, du personnel de cabine, du personnel au sol ? (...)

Il n'y a pas d'échelle de la détresse humaine. On ne peut dire, perdre un emploi, c'est moins grave que perdre un proche. Craindre pour son minimex, c'est moins grave que de perdre un emploi. Quand on touche le fond, toutes les détresses se ressemblent.

Bien sûr il faut que les minimexés retrouvent du travail, et ils le veulent. Bien sûr, il faut que les sabéniens en retrouvent aussi, et ils le veulent. Mais un peu de décence tant par rapport aux uns que par rapport aux autres. Dans ce monde devenu fou, il faut entrer en résistance. Et dire non à toute tentative de toucher à la solidarité sociale. Dire non à tous les séismes qui se préparent, comme celui de la libéralisation des services publics. Cette libéralisation anéantirait les compétences anonymes de milliers de travailleurs, moins prestigieuses peut-être que celles d'un pilote, mais tout aussi durement gagnées. Elle ruinerait des vies, mais elle toucherait plus profond. A l'esprit.

Quand un pilote dit : « On avait fait de la Sabena un fleuron de la Belgique, reconnu partout dans le monde », c'est d'esprit qu'il parle. Quand des postiers me racontent fièrement que chez nous une lettre arrive toujours à son destinataire, même si l'adresse est incomplète, c'est d'esprit qu'ils parlent.

Entrer en résistance, c'est lutter pour garder cet esprit, irréductible aux lois du marché, et qui rend à l'homme sa dignité.

Vient de paraître : enquête sur la réforme du minimex

Politique,
revue de
débats ;
numéro 22,
janvier 2002 ;
présentation :
Ghislaine De
Smet

La revue **Politique** vient de publier une enquête sur la réforme du minimex : « **Hors du travail, point de salut ?** », réalisée par Irène Kaufer et Anne-Françoise Theunissen.

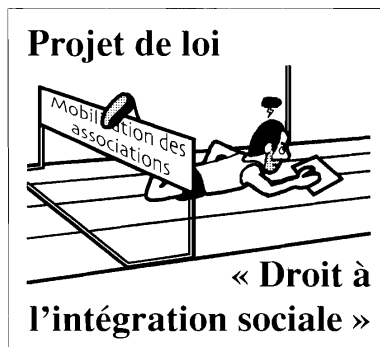
Quelques extraits choisis de cette enquête vous donneront sûrement envie d'en lire plus : n'hésitez pas à commander ce journal, ou, mieux encore, abonnez-vous ! Soutenons ainsi l'expression de la dissidence à la pensée unique... (voir renseignements en fin d'article).

(...) Il est vrai que le texte du [premier] projet de loi avait de quoi donner des frissons : multiples références à la « mise au travail », dérogations prévues à la législation sur le travail, ou encore certains commentaires méprisants au style « le jeune ne peut poser d'exigences au sujet de la manière dont le droit (à l'intégration sociale) est réalisé »...

Depuis, la copie a été revue. Les termes les plus choquants, effacés. « Emploi » a remplacé « mise au travail » ; (...) et le jeune se voit reconnaître des garanties, comme la possibilité de se faire accompagner dans ses démarches après du CPAS ou de prendre un délai de réflexion¹ avant de signer le « contrat ».

(1) NDLR : de
8 jours

Simple modifications cosmétiques, comme le disent les associations ? Dans sa présentation du projet, le ministre Vande Lanotte ne cache pas l'idée de base : l'intégration se fait d'abord par le travail, et « *il est inacceptable tant pour le jeune que pour la société de maintenir des jeunes dans une situation de dépendance permanente et sans issue qui maintient et renforce l'exclusion* »...



De plus, « *confrontés à une augmentation des clients (!) et aux rationalisations des dépenses, les travailleurs sociaux des CPAS vivent leur travail comme s'ils étaient des Bancontacts sociaux* ». Pour ceux qui n'auraient pas compris, le commentaire du projet de loi insiste sur « *la*

mission légale nouvelle confiée aux CPAS afin de dépasser un travail social basé encore trop souvent sur l'octroi d'une aide financière ».

Au pauvre méritant, le travail salvateur ?

(...) La question du travail est centrale, comme l'indique le ministre lui-même. Et comme l'ont

bien compris les opposants. C'est pourquoi nous avons axé sur ce sujet les interrogations posées aux acteurs de terrain : présidents CPAS, conseillers politiques, associations œuvrant dans le domaine de la pauvreté...

△△△△

1. « **Le problème, ce n'est pas la loi, mais les pratiques de certains CPAS** » : entretien avec **Yvan Mayeur** (député fédéral PS, Yvan Mayeur est président du CPAS de Bruxelles-Ville)

(...) *Pourquoi avoir donné aux CPAS les missions et compétences des offices publics de placement (...) (Orbem ou Forem) ?*

Parce que (...) l'Orbem ou les missions locales ne savent pas travailler avec ce type de public... [Les CPAS] ont d'emblée intégré la notion d'échec qui peut être vécue par les minimexés durant leur contrat article 60. Ils savent que les réussites d'intégration peuvent être de courte durée. Et la partie principale de leur travail consiste dans le travail de socialisation... Les CPAS vont chercher les gens qui décrochent. Ils ne les laissent pas dans l'isolement de l'échec.

Alors, vous ne comprenez pas l'opposition des associations ? (...)

Je comprends les réactions des associations. Mais le problème, ce n'est pas la loi, mais les pratiques des CPAS. Certains CPAS devraient mieux écouter ce que disent les associations. Mais il faut aussi apprendre à utiliser les moyens de défense prévus dans la loi : le droit d'être entendu par le Conseil, en se faisant accompagner, d'aller au Tribunal du Travail... Les organisations syndicales devraient se saisir davantage de la défense de cette catégorie de travailleurs.

Je suis d'ailleurs demandeur d'une évaluation du travail social des CPAS... Je comprends

donc bien les préoccupations des associations quant aux pratiques de terrain. Le reste relève parfois aussi de la polémique politique.

△△△△△

2. « Le problème principal, c'est l'explosion des demandes d'aide sociale » : entretien avec **Rita Leclercq** (présidente (PS) du CPAS de Tournai, où elle participe aux travaux des Assises pour l'égalité).

(...) En six ans, le nombre de demandes a doublé. Et personne ne semble se rendre compte que toute une nouvelle classe s'appauvrit : ce sont des invalides, des chômeurs, parfois même des salariés pour qui il faut payer le chauffage, l'électricité, intervenir pour les soins de santé...

D'où vient ce nouveau phénomène ?

Des problèmes de surendettement. Pourquoi c'est plus fort maintenant ? Une des explications pourrait être que, grâce aux services de médiation de dettes, les prêts sont mieux remboursés. Du coup on voit des personnes incapables de faire face aux autres dépenses de la vie courante...

Les soins de santé constituent un gros problème : parce que leur coût a augmenté, parce que certains soins négligés auparavant sont désormais considérés comme indispensables, surtout pour les enfants, parce qu'enfin de nouveaux produits apparaissent.(...)

Que pensez-vous du nouveau projet de loi ?

(...) Cette idée de lier le revenu au travail me fait peur. Nous arrivons déjà à reclasser les gens qui peuvent l'être, mais il reste le noyau dur. Pour certaines femmes, par exemple, le contrat qu'elles ont avec nous consiste à éduquer leurs enfants avec une tutelle éducative, pour éviter le placement...(...) De plus, ce problème de surendettement crée un cercle infernal. Comment motiver une personne à travailler, si une bonne partie de son salaire est immédiatement saisie... ? (...)

△△△△△

3. « L'emploi ne peut être la seule modalité d'intégration » : entretien avec **Luc Carton** (philosophe et conseiller politique d'Ecolo)².

(...) Le caractère conditionnel de l'octroi du minimex existe déjà dans la législation actuelle (...). Mais la conditionnalité introduite par l'avant projet Vande Lanotte devient potentiellement primordiale, suivant l'appréciation (les appréciations diverses) qu'en feront les CPAS.(...)

Un différend fondamental entre les verts et le SP a trait à la conception du droit à l'intégration, réalisé (...) par la « mise au travail ». (...) Nous aurions préféré qu'on parle de « participation sociale ». Ce qui ne signifie pas forcément l'emploi. N'importe quel emploi n'intègre pas. Un certain nombre d'emplois, au contraire, ont clairement des effets dés-intégrateurs. (...) Une pluralité de modalités d'exercice de ce droit [à l'intégration sociale] doit être reconnue (...). Une activité - non rémunérée - à caractère social, culturel ou sportif doit être reconnue comme l'une des modalités d'exercice de ce droit à l'intégration.

△△△△△

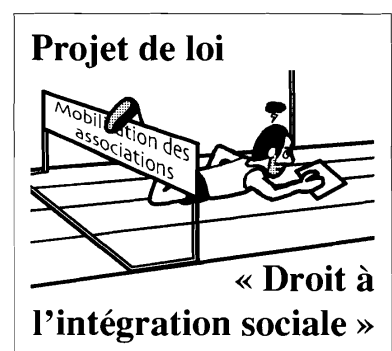
4. Ce projet est irréaliste » : entretien avec **Anne Herscovici** (présidente (Ecolo) du CPAS d'Ixelles).

(...) Il y a des points positifs dans le projet de loi, comme la suppression des différences entre Belges et étrangers, mariés et non mariés, la clarification des rapports entre parents et enfants, l'augmentation des montants de 4%...

Ce qui ne va pas, c'est la pression pour « occuper » les gens. (...) Il faut être conscient que beaucoup de personnes qui viennent ici ont d'autres priorités que l'emploi, et qu'il ne faut pas brûler les étapes. Ils ont des problèmes de logement, d'organisation de la vie quotidienne (...), ils ont parfois des problèmes d'alcoolisme, ils sont dépressifs...(...).

Ce sont des gens qui ont besoin de retrouver des repères, qui commencent à sortir la tête hors de l'eau mais pour qui le CPAS est le seul contact avec l'extérieur... A ceux-là, il faut d'abord offrir quelque chose sans rien demander. Attention, ce n'est pas valable pour tout le monde ! (...)

(2) Entretien réalisé le 26 novembre 2001.



(3) Les « contrats d'intégration » existent au sein des CPAS depuis 1993. Ils sont à présent intégrés dans la loi, alors qu'il n'y a jamais eu d'évaluation de ses dispositifs depuis leur mise en place [Denis Grimberghs (PSC), Table Ronde « Vers plus d'intégration sociale » (voir journal du Collectif précédent, ou sur notre site internet, rubrique « A propos des CPAS »].

Et puis, où et comment trouver du travail ? Où trouvera-t-on les employeurs ? (...) Beaucoup de ces personnes n'ont aucune idée de ce que sont les contraintes du travail, ou les règles de base d'une vie en groupe... (...)

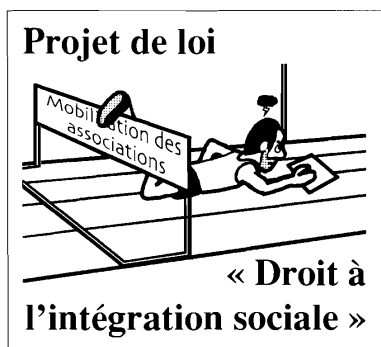
La loi telle quelle est inapplicable. (...) Comment imaginer qu'on trouvera un emploi dans les trois mois ? (...)

ΔΔΔΔΔ

5. Tranche de Misère : Paroles de minimexés

(...) Les minimexés eux-mêmes, comment vivent-ils leur situation ? (...) C'est un vendredi matin froid, à la permanence du CEDUC (Comité de défense des usagers du CPAS d'Ixelles). Des minimexés qui accueillent d'autres minimexés. (...). Pendant deux heures, nous avons discuté avec eux, eux et ceux qui venaient les voir, autour d'une tasse de café (...). Il a suffi de s'asseoir et de les laisser parler. Certes, il ne s'agit pas d'un sondage ni d'une quelconque étude. Les gens qui passent ici sont, à tort ou à raison, mécontents des réponses qu'ils ont trouvées au CPAS. (...) Les cas cités sont peut-être « arrangés », mais la détresse, elle, est réelle.

ΔΔΔΔΔ



6. « Associer les organisations travaillant avec les pauvres » : entretien avec **Françoise De Boe** (service de lutte contre la pauvreté, Centre pour l'Egalité des Chances, chargé du suivi du Rapport général sur la Pauvreté).

(...) Beaucoup d'associations travaillant avec les exclus, les précarisés, disent et redisent les grandes difficultés d'intégration dans le travail pour une partie importante des publics qui émargent au CPAS. (...) Même si l'on considère que le travail est un vecteur important dans toute construction de l'individu, il ne peut l'être qu'à certaines conditions de rémunération, de garanties du respect des législations du travail, d'accès à la Sécurité Sociale. Dans une période où il y a beaucoup de pertes d'emploi, on ne peut qu'être sceptique sur un dispositif qui vise la mise à l'emploi. (...)

Comment pourrait-on étudier lorsque les besoins vitaux ne sont pas rencontrés, que le minimum d'existence n'est pas assuré par un revenu ? (...) Et puis, il faut savoir que l'on crève de solitude avant de mourir de faim. (...)

En ce qui concerne la notion de contrat, il faut rappeler qu'en 1993, lors de l'adoption du plan d'urgence pour une société plus solidaire³, le Conseil d'Etat avait rendu un avis dans lequel il précisait que le terme de « contrat » n'était pas approprié et qu'il convenait de le remplacer par « arrangement ». (...)

Et pour vérifier que les mesures proposées répondent bien à l'objectif de garantie des droits fondamentaux, il serait nécessaire d'analyser ce qui se passe dans la réalité des CPAS (...).

Les associations ont exprimé plus d'inquiétude que d'apaisement, toute politique ciblée renforçant la distinction, la différenciation et la fragilisation du système général. La multiplication des sous-statuts est assez exemplaire de cette fragilisation (...), accompagnée de la déstabilisation de la Sécurité sociale.

Politique, revue de débats, paraît 5 fois par an.

Abonnement annuel : 25 euros. Compte bancaire 210-0327119-87 (au nom de Politique asbl).

Politique est éditée par l'asbl Politique et distribuée par les éditions Vie Ouvrière, avec le soutien de la Communauté française de Belgique.

Rédacteur en chef : Henri Goldman, 110, rue du Coq - 1180 Bruxelles
courriel : politique@wanadoo.be

Au programme du prochain numéro de **Politique** (février 2002) : la « loi de compétence universelle », qui semble faire aujourd'hui de la Belgique le lieu de recours des peuples opprimés face à l'impunité de leurs bourreaux.

Les commandements de l'exclu.

DURENDALE ©



*Devant les fonctionnaires tu ramperas :
Face à eux tu n'existes pas.*

*Grâce à l'allocation qu'on t'allouera,
Sans peur, sans crainte, tu survivras.*

*Seul en ta chaumière, toujours tu vivras,
Sinon, les vivres on te coupera.*

*Dans les poubelles, ta maison meubleras,
Dans les brocantes tu t'habilleras.*

*La banque alimentaire tu fréquenteras,
Pour manger quatre jours par mois.*

*Au bois de recup' qu'on te donnera,
Ton coeur et ton corps réchaufferas.*

*Les petits boulots, bien sûr tu accepteras ;
Sache-le, l'exclu, c'est fait pour ça.*

*Point de véhicule tu ne posséderas :
La marche, c'est très bon pour toi.*

*La lueur des bougies t'éclairera ;
Sur quatre ampères tu fonctionneras.*

*Ta maison jamais ne surchaufferas :
Le froid en forme te conservera.*

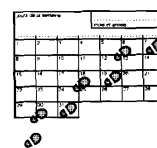
*De la situation ne te plaindras ;
Sois heureux : le ciel veille sur toi.*

*Aucun désir ni rêve tu n'auras,
Tu n'en as bien sûr pas le droit.*

*Astucieux et créatif tu seras,
Sans quoi, sans nul doute, tu crèveras.*

*La société, enfin, remercieras,
De te donner tout ce que tu as.*

Les sans emploi en marche



Exit : une pièce collective

*Catherine
Brescheau.*

Trois femmes dans une cabane, au 3^{ème} sous-sol du métro, dans une gare, dans la rue.

Trois femmes en état d'inexistence, vivant entre parenthèses.

Trois femmes dont les voix sont soustraites de la communauté, voix éteintes, muettes dans leur cri.

Encore vivantes, encore chaudes, et pourtant enterrées dans l'oubli, dans l'indignité.

Sur scène quelques planches étranglent l'espace, marquant l'emprisonnement de la pauvreté, un espace humanitaire.

L'une fût sans doute une révolutionnaire il y a longtemps, elle parle encore... à ses murs, et à ses compagnes, elle ne veut plus sortir. Juchée sur son plan incliné, elle invective le monde qui l'a chassée ; isolé, son discours ne s'adresse qu'aux pierres. (Et à nous bien sûr).

L'autre cherche un « prince charmant » qui un jour sûrement lui permettra de pénétrer ce monde qui lui est interdit faute d'argent. Elle est prête à tout pour faire partie de la société, de ceux qui sont écoutés, regardés, à qui on sourit. Plus jeune, elle a encore des atouts (un peu forcés...) pour séduire « l'Homme ».

Toutes deux sont enfermées dans un système d'exclusion qui ne leur permet aucun espoir.

La troisième a dépassé tout cela, son esprit s'est envolé, loin ; ne restent que les souvenirs, les siens, ceux des autres, peu importe. Des petites histoires ramassées ça et là, légères comme des plumes ou graves comme la mort d'un enfant. Elle a une histoire cette femme-là, même si ce n'est pas la sienne, elle vient de quelque part, elle existe. Elle a un imaginaire qui fait sourire dans ce désespoir, on dirait qu'elle est enceinte... mais qui sait !!!

Un petit morceau de vie, un petit morceau d'enfer, en un acte, que l'on suit d'une seule respiration.

L'écriture nous emporte et, si le rythme est parfois pesant, c'est le propos qui l'impose plus que le jeu des actrices.

Ce spectacle a été joué dans le cadre des temps forts du théâtre action au Marni, joué en petit comité de gens convaincus par avance qu'il était temps de faire quelque chose pour que l'inégalité sociale soit moins cruelle.

Mais les autres, tous les autres, n'est-ce pas à eux que devrait être montrée cette pièce dure, vraie, théâtrale ?

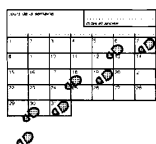
Une pièce qui vous change un peu. J'ai aimé l'écriture et le propos est très justement exploré. Les « armes » employées sont parfois un peu forcées (habits déchirés, poitrine et postérieur amplifiés), regard bourgeois de la pauvreté ou du charme.

Ce qui m'a choquée par contre, sans doute parce que c'est lié à quelque chose de plus essentiel, c'est cette femme enceinte. La seule touche d'espoir est ainsi de la responsabilité de la génération suivante. C'est la survie de l'espèce, cela reste de l'ordre de l'humanitaire.

C'est un bon spectacle. Faites-vous votre opinion vous-même, allez la voir !

Comédiennes : **Joëlle Regout, Teresa Di Prima, Nicole de Leuliené**
Metteuse en scène : **Patou Maucaux**

Contact : **Atelier du Campus, groupe Les Cajeots** ; tél. 064-28.50.47 (Service Diffusion).



Indymedia ou l'œil global de l'altermondialisation

« Indymedia est un réseau mondial de médias activistes qui veulent cerner la vérité de façon radicale, objective et passionnée. »

Issu directement de la lutte altermondialiste lors de son premier « coming out » à Seattle, le mouvement d'information Indymedia est né pour combler les lacunes des informations diffusées par les grands groupes commerciaux.

Lors de la préparation des manifestations contre le « Millenium Round » de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), des dizaines de médias activistes, journalistes alternatifs ou indépendants se sont réunis autour d'un même projet pour offrir les nouvelles les plus diversifiées aux militants qui partout dans le monde se retrouvaient autour de cette lutte contre le pouvoir des multinationales et des pouvoirs financiers.

1. Des Centres des Médias Indépendants à travers le Monde

Depuis Seattle, les centres se sont propagés dans le monde suivant de près l'expansion d'internet, aux Etats-Unis d'abord, en Europe par la suite et, actuellement, les sites tentent de plus en plus de percer dans les pays du Tiers-Monde. Maintenant, plus de 70 sites représentent autant de parties du monde où des groupes de journalistes contestataires couvrent l'actualité de l'anti-mondialisation néolibérale.

La mission première de ces outils médiatiques, que sont les sites Indymedia, est la couverture en temps réel des manifestations altermondialistes qui ont le plus souvent lieu lors des sommets des institutions financières comme l'OMC, le FMI (Fonds Monétaire International), la Banque Mondiale ou le World Economic Forum...

Comme des équipes légales et médicales ont été organisées pour chaque événement altermondialisation dès les manifestations de Seattle, Indymedia et ses équipes de reporters

se devaient de couvrir tous les aspects des manifestations et de récolter des preuves vidéo et photo des exactions policières contre les manifestants.

Alors qu'un média traditionnel n'envoie qu'un nombre limité de journalistes pour couvrir des événements aussi diversifiés qui regroupent des citoyens avec des visions et des modes d'action différents, Indymedia joue sur la multiplication de la subjectivité pour offrir la vision la plus objective possible d'une réalité. A Seattle, en novembre 1999, le nombre de reporters était supérieur à 100 ; à Prague, en septembre 2000, il était légèrement inférieur à deux cent alors qu'à Gênes, en juillet passé, il avoisinait les 250.

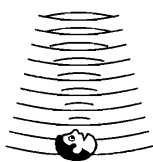
Le mouvement est constitué autour de sites internet qui permettent la publication par tous de différents médias comme des textes mais aussi des photos, des vidéos ou encore, des journaux imprimables et des documents audio comme des interviews ou des émissions radio. Chaque site local possède sa propre page web et son système propre de publication ainsi qu'une politique locale bien définie qui peut varier d'un centre à l'autre mais avec des règles minimales communes basées sur la liberté de publication pour tous et le refus commun des textes racistes, sexistes et homophobes.

Cette diversité des sites locaux gravitant dans une structure virtuelle mondiale permet la consultation par quiconque dans le monde de nouvelles locales de l'autre bout du monde. Ces nouvelles possibilités rompent avec l'habitude des médias traditionnels de réduire progressivement la densité des détails en fonction de la distance qui sépare les lecteurs des événements.

La nature même du média internet et les nouvelles possibilités en matière de partage de l'information a transformé la diffusion de cette dernière d'un schéma émetteur-récepteur, du journaliste aux lecteurs, en un schéma participants-participants dans lequel tous les participants sont lecteurs mais aussi journalistes et critiques à part entière.

Arnaud Leblanc,
journaliste
d'Indymedia ;
courriel :
arnaudleblanc@
swing.be





Indymedia souhaite donc répondre à l'appauvrissement progressif de l'information critique et le manque de connaissance et d'expérience des journalistes par la prise en main de ce rôle par les acteurs même du mouvement. C'est pourquoi le mot d'ordre général d'Indymedia est « *Don't Hate the Media. Be the Media* » (Ne haïssez pas les médias, devenez vous-même le média).

2. Media commun d'un mouvement mondial

Alors que les médias traditionnels dépendent directement ou indirectement des groupes commerciaux ou des organes publics, Indymedia se détache de tout lien de dépendance financière ou autre avec les organes de pouvoir. Les apports financiers viennent des médias activistes eux-mêmes ou des financements de soutien de la part des activistes et des associations. La participation est également ouverte à tous et des participants d'idéologies et de pratiques différentes se côtoient malgré leurs divergences autour d'un projet commun.

L'information diffusée rassemble alors autant qu'elle ne provoque le débat. Par sa diversité, l'information diffusée ne peut que mettre les lecteurs face à des visions qu'ils ne partagent pas. Au sein du mouvement altermondialiste, ils seront alors amenés à apprendre à côtoyer les autres idées et à ouvrir le débat d'un mouvement à un autre.

3. L'apport des nouvelles technologies

La technologie de l'*open publishing* (la publication ouverte à tous) permet à un mouvement comme Indymedia de donner la parole aux activistes eux-mêmes pour donner leur point de vue sur tel ou tel événement auquel ils ont participé. Sur les différents sites, un lien (*Publish*) permet de publier aisément ses témoignages, ses nouvelles ou ses analyses.

De la même façon, les nouvelles publiées sont soumises à la critiques des lecteurs pour recadrer leurs contenus par la possibilité de commenter l'information (*Add your comment*) en fonction de leur propre vision ou de leurs idées.

L'organisation du mouvement, quant à elle, est également rendue possible grâce à la technologie apportée par internet. Les réunions et décisions à un niveau plus global se font grâce à une multitude de mailing lists (des groupes de discussions par courrier électroniques par thème). Les réunions sont ouvertes à tous et les décisions prises par consensus, l'inscription est automatique.



4. Indymedia en Belgique

En Belgique, www.Indymedia.be a été initié en juin 2000 pour la couverture des manifestations contre le sommet de l'UNICE qui réunissait, pour la première fois, les patrons européens à Bruxelles. Accueilli par une association de promotion du travail de documentariste engagé, « Regards Croisés » (30, rue Lambert Crickx, 1070 Bruxelles), Indymedia Belgium a rapidement rassemblé de nombreux bénévoles de l'information alternative.

Particularité non partagée par l'ensemble des composantes du réseau, le site belge diffuse un grand nombre d'informations alternatives qui n'ont pas toujours à voir avec les luttes altermondialistes en tant que telles. Certaines informations concernant des politiques antisociales comme, récemment, le projet Vande Lanotte, trouvent une place particulière sur le site.

Cette caractéristique est plus une nécessité en Belgique qu'une volonté des médias activistes

eux-mêmes. Avec la disparition progressive des organes médiatiques critiques et l'appauvrissement de la presse progressiste comme les périodiques *Avancées*, le *Journal du Samedi*, le *Matin* ou autres, les espaces d'expression alternatifs se sont faits de plus en plus rares dans un secteur soumis aux lois de la compétitivité commerciale. En accueillant des textes et des analyses engagées, Indymedia Belgium a ainsi offert un terrain de critique qui se faisait de plus en plus nécessaire en Belgique.

Après un an et demi d'existence, l'équipe belge s'était donné pour mission de couvrir dans les moindres détails toutes les formes de protestation contre la présidence belge de l'Union Européenne et elle a constitué un centre média dans chaque grande ville qui accueillait l'un ou l'autre sommet comme à Bruges, Liège, Gand et Bruxelles.

Pendant le sommet de Laeken, un centre média a occupé la salle de cinéma « underground » de Bruxelles, Le Nova, avec une cinquantaine d'ordinateurs et près de 200 médias activistes venus de Belgique évidemment, mais aussi de l'ensemble des autres centres Indymedia d'Europe.

Certains projets supplémentaires y ont vu le jour comme une radio qui émettait, pendant les trois jours de contestation, 24h sur 24 dans les rues de Bruxelles, un journal papier quotidien qui était distribué gratuitement dans les manifestations et qui était écrit sur base des informations Indymedia du jour précédent et une vidéo sur les six mois de présidence belge de l'Union Européenne qui devrait sortir en janvier.

Malgré ce grand nombre de projets, le travail principal des collaborateurs les plus actifs reste la gestion du site et l'incitation à la publication. Indymedia.be ne possède pas de rédaction au sens traditionnel du terme mais une équipe qui sert à la gestion des contributions qui arrivent automatiquement sur le site. Ainsi, cette équipe « édito », disséminée dans toute la Belgique et répondant à des tendances idéologiques fort différentes, se charge de cacher les articles litigieux qui ne répondent pas aux critères Indymedia concernant les textes racistes, sexistes ou homophobes. Ils tentent également de constituer des dossiers thématiques pour la première page avec les différentes contributions en fonction de l'actualité.

5. Indymedia et la police

Etant donné son rôle de témoin de la répression policière et de lieu de rencontre des contestataires, quelles que soient les tendances, il n'est pas étonnant que les services de sûreté du monde entier se soient intéressés directement ou non au travail des médias activistes d'Indymedia.

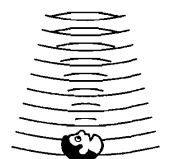
Lors des manifestations de Seattle, alors que le mouvement Indymedia venait de naître, la police visait déjà les locaux des médias activistes en y envoyant des grenades lacrymogènes. A Prague, lors du sommet du FMI et de la Banque mondiale, les autorités locales ont ordonné le contrôle de toute personne entrant ou sortant du centre média alors que les équipes et les cartes de presse Indymedia étaient officiellement reconnues.

Le 21 avril 2001, pendant le sommet de la ZLEA (Zone de Libre Echange des Amériques) à Québec, le FBI a effectué une descente dans les locaux de Seattle où étaient hébergés les serveurs des sites pour réclamer, sans succès finalement, la liste de toutes les personnes qui s'étaient connectées sur l'ensemble du réseau.

A Gênes, après les nombreux méfaits et atrocités commises par les forces de police pendant le sommet du G8, ces mêmes forces ont investi l'immeuble entier et ont passé plus d'une heure à fouiller les locaux d'Indymedia, officiellement pour débusquer un repère du « Black Block », mais finalement pour repartir avec des mini-disques et une caméra vidéo. Heureusement, les activistes avaient préalablement déplacé les nombreuses preuves vidéo des atrocités policières dans un lieu beaucoup plus sûr et ils ont sorti quelques semaines après le sommet, une vidéo gratuitement disponible sur leur site qui reprenait une demi-heure de violence policière brute, prouvant indéniablement le comportement « chilien » des carabinieri italiens contre les manifestants.

Les services de renseignements s'intéressent également de très près à Indymedia, d'un côté comme source d'information indéniable mais également en terme de sécurité. Les rapports se sont rapidement succédés en fonction des grandes mobilisations. Un rapport américain pointait, il y aura bientôt deux ans, le caractère menaçant des médias activistes, Indymedia compris, comme organisation des « éléments

Echos...



menaçants ». Plus tard, un rapport des services canadiens, daté du 22 août 2000 et nommé « *L'anti-mondialisation, un phénomène en pleine expansion* », signalait l'importance de la surveillance d'internet, relais de communication et d'information indéniable des activistes. Encore plus récemment, c'est au tour des services de sûreté suisses de pointer directement Indymedia et son travail dans un rapport intitulé « *Le potentiel de violence résidant dans le mouvement antimondialisation* ».

Ces nombreuses accusations sont intimement liées au rôle d'Indymedia dans les mobilisations

à l'échelle mondiale. De la même façon que l'on criminalise les militants qui contestent les sociétés actuelles, leurs outils d'information et de mobilisation sont directement visés et surveillés. En Belgique, la police fédérale ne s'est jamais cachée, pendant les six mois de présidence belge de l'Union Européenne, de suivre l'actualité Indymedia avec autant d'avidité que n'importe quel manifestant. Mais c'est pendant les manifestations du sommet de Laeken qu'ils s'en sont pris aux vidéastes et photographes d'Indymedia, particulièrement si ces derniers s'intéressaient de trop près au travail des policiers déguisés en manifestants radicaux qui sillonnaient toutes les manifestations...



Les arnaques à la formation et à l'emploi

Les Equipes Populaires viennent de publier une brochure qui met en garde contre les publicités alléchantes pour des formations par correspondance. A notre époque de course effrénée aux diplômes, nombreuses sont les personnes qui croient pouvoir trouver un emploi grâce à des formations par correspondance, qui n'ont souvent de formation que le nom. Car derrière des annonces attractives, se cachent des sociétés aux pratiques douteuses dont le seul but est le profit maximum. C'est ce qui ressort d'un travail réalisé par les Equipes Populaires de Liège qui a mené l'enquête et recueilli des témoignages de personnes piégées : "J'ai souhaité suivre une formation informatique par correspondance. Il m'en a coûté 20.000F. Mais les cours étaient complètement dépassés. J'ai donc arrêté". Ces exemples sont nombreux et les sommes engagées sont parfois bien plus considérables.

Ces "arnaques" concernent de nombreux domaines : secrétariat médical, détective privé, mannequin,...

Le dossier met également en évidence des "arnaques à l'emploi" dont les contrats de travail sont inexistantes ou à la limite de la légalité : ventes "à la boule de neige", organisation de voyages outre-mer, recrutement de démarcheurs pour des collectes...

Le dossier est préfacé par Thierry Detienne, ministre des Affaires Sociales de la Région wallonne. Postface de Jacques Yema, ancien secrétaire général FGTB Liège -Huy - Waremme.

Collection « *Points de repères* », 45 pages, 2,48 Euros + port
Commandes : Equipes Populaires de Liège, rue St Gilles, 29 - 4000 Liège, Tel : 04-232.61.77
<ep.liege@mocliege.org>

« Boîte à outils » réalisée par la Centrale Nationale des Employés

Outil : Qu'est-ce qu'un juste salaire ?

Le salaire, et en particulier la forme dans laquelle il est versé aux travailleurs, est au cœur de nos systèmes sociaux. Après une longue campagne de réflexion sur la question des multiples formes de rémunération, la CNE a voulu mettre à disposition de ses militant-es et de toute personne intéressée une « boîte à outils ».

Pour informer et pour comprendre,
pour débattre et pour convaincre,
pour défendre de justes salaires contre les bricolages hasardeux, les attrape-nigauds de la
« participation » et les pseudo-avantages antisociaux,

La boîte contient d'abord deux brochures, l'une expose les **9 critères fondamentaux** qui font, selon nous, le « juste salaire » ; l'autre donne une série de **repères juridiques et économiques** sur le fonctionnement actuel de notre système de rémunération.

En outre, on y trouve **12 fiches** qui analysent autant de formes « non salariales » de rémunération, depuis les chèques repas jusqu'aux stock options, en passant par les pensions complémentaires.

Tous les délégué(e)s de la CNE sont en possession de cette boîte à outils, que vous pouvez aussi télécharger sur www.cne-gnc.be à la page « formation ».

Assemblée générale de l'Appel des 600

Samedi 23 février 2002
de 9h30 à 16h30
Espace Marx
4 rue Rouppe à 1000 Bruxelles

Ordre du jour :

10h

- Rapport d'activité et rapport financier
- Evolution des débats pour la mise en oeuvre d'une taxe type « Tobin », avec **Sophie Charlier** (Réseau Action contre la spéculation financière).
- Le plan Zenner : efficacité ou poudre aux yeux ?, avec **Jean-Marc Lauwers** (délégué CGSP, secteur finance).

13h30

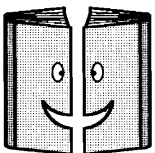
- Lutte contre la criminalité financière avec **Christophe Delcourt** (CGT secteur finance), et **Georges Gourguechon** (ATTAC France).

16h

- Conclusions et pistes de travail pour l'Appel des 600

Secrétariat : **José Vermandere**, 380 Chaussée de Bascoup, 7170 La Hestre, tél.: 064 - 44.56.60 ;
courriel : jose.vermandere@pi.be

A lire... à débattre



Ils ont aussi prévu un comité d'accompagnement et des obligations pour les fournisseurs de crédit qui seront donc tenus d'examiner la solvabilité des demandeurs, sous peine de devoir supporter les conséquences financières de crédits impayés... parce qu'impayables. Car si un tel cadre juridique est créé, c'est bien parce que certains crédits sont octroyés trop à la légère.

Il manque encore à cette loi des **arrêtés d'exécution**. La question qui reste à trancher est le délai de son entrée en vigueur : celui prévu de 12 mois, à dater de la publication au

Moniteur Belge, est contesté par les secteurs professionnels concernés qui voudraient l'allonger à 18 mois. Du côté des consommateurs, on plaide au contraire pour que la centrale positive des crédits devienne opérationnelle le plus vite possible. Ce cas illustre bien à la fois l'intérêt de la concertation sociale, mais aussi ses limites lorsqu'on voit comment certaines entreprises freinent autant qu'elles le peuvent la mise en œuvre de mesures sociales. L'autorité publique qui reste l'arbitre final, doit certes écouter l'avis des professionnels, mais aussi être capable d'imposer des mesures lorsqu'il s'agit de veiller à l'intérêt des citoyens.

Les écoles de consommateurs

1. Petit historique

Les Ecoles de consommateurs sont nées il y a une douzaine d'années dans le Nord-Pas-de-Calais (France). En Région wallonne, elles sont issues de réflexions menées par un groupe de travail composé de personnes politiques (cabinet Detienne) inspirées de ce qui existe en France, de services sociaux agissant déjà en matière de prévention du surendettement (le plus souvent des services de médiation de dettes), de Centres de référence¹ et de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement².

Une action curative contre le surendettement avait été mise en chantier dès 1994-95 sous la forme de médiation de dettes, il s'agissait ici de coordonner une action préventive. En mars 2001, un appel à projet était lancé, et sur 132 candidatures, 105 projets ont été retenus. Une évaluation est prévue pour le printemps 2002.

2. Des Ecoles de Consommateurs (E.C.) pour quoi faire ?

Les objectifs des Ecoles de Consommateurs peuvent être synthétisés comme suit :

- acquérir autonomie et maîtrise par rapport à ses choix de consommation ;
- connaître ses droits et ses devoirs ;
- obtenir des résultats concrets dans la gestion de la vie quotidienne ;
- savoir repérer les différents organismes et s'adresser aux services compétents ;
- acquérir plus de confiance en soi pour s'exprimer ;
- savoir retransmettre ses savoirs à son entourage ;
- participer à la vie du quartier ou de la commune.

3. Des E.C., comment ?

Dispositifs de formation, de prévention et d'insertion, elles accueillent un public hétérogène en privilégiant les personnes fragilisées (bas revenus). Elles se sont créées au départ de services de première ligne déjà existants : à peu près 1/3 de CPAS et 2/3 d'autres associations : service social de quartier, groupement d'éducation permanente, entreprise de formation par le travail, maison

de jeunes. Elles organisent des ateliers une fois par mois ou par quinzaine.

Les ateliers des E.C. se veulent concrets, et conviviaux. On s'y appuie sur les désirs, les ressources et les compétences des participants, renforçant ainsi la confiance en soi de chacun et les liens sociaux. La pédagogie utilisée tente de faire surgir le désir d'apprendre, de s'informer. Par exemple, chaque atelier aborde un thème précis, sur un sujet choisi par les participants.

Concrètement, on y apprend à faire face aux problèmes de gestion de la vie quotidienne : lire une facture d'énergie, établir le budget du ménage, manipuler les euro, connaître les moyens de paiement, s'informer sur les assurances, réfléchir sur l'alimentation, comprendre la loi en matière de bail à loyer, repérer les différentes administrations et leurs missions, décoder la publicité...

Un soutien financier est octroyé par la Région wallonne pour les frais de fonctionnement des E.C. : 1.250 euro pour minimum 10 ateliers/an ou 1875 euro pour 18 ateliers/an.

4. Philosophie des E.C.

Voici quelques extraits du discours d'ouverture du Ministre Thierry Detienne (Affaires sociales et Santé en région wallonne) lors de la journée de lancement des E.C. :

« Cet attrait suscité par la société de consommation... est parfois d'autant plus grand qu'on est une personne fragilisée ou marginalisée. Il faut exister aux yeux des autres pour exister à ses propres yeux, ressembler aux autres pour pouvoir se payer aussi ce qui, semble-t-il, fait leur valeur. »

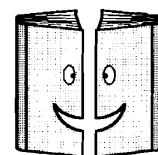
« ...Je ne souhaite surtout pas donner l'impression... de mettre toute la responsabilité en matière de surendettement sur les épaules des individus. Avec les E.C., c'est au niveau de la demande, c'est-à-dire au niveau même des personnes susceptibles d'être confrontées à un endettement excessif, que nous travaillons. Une action au niveau de l'offre, ..., s'avère également indispensable. Une série de mesures comme la réglementation du marché du crédit ou la limitation de la publicité, sont de la compétence de mon collègue le Ministre fédéral de l'économie. »

Brigitte Poulet,
courriel :
x.vanandruel
@swing.be

(1) Les centres de référence ont été créés par décret en 1998 et ont pour mission d'offrir un appui technique et juridique aux services de médiation de dettes.

(2) L'Observatoire, créé par le même décret, a pour mission de recueillir des données statistiques, d'étudier l'évolution de la législation, les pratiques et la problématique liées au crédit.

A lire... à débattre





« Les actions en termes de prévention ne doivent pas occulter le problème structurel de ce que l'on appelle « l'endettement passif ». De nombreux ménages ne disposent tout simplement pas de revenus suffisants pour faire face au quotidien... Là, la meilleure manière de lutter contre le surendettement sera, plus que tout autre chose, d'augmenter les revenus disponibles. »

« Consommer, reconnaissons-le, c'est avant tout une source de plaisir. Alors, pour que les E.C. portent leurs fruits, il s'agit qu'elles tracent des pistes vers d'autres plaisirs, pas qu'elles soient un parcours balisé de signaux « Attention : danger ! ». »

5. La réalité du terrain

Une petite enquête a été faite auprès d'E.C. en fonctionnement où il apparaît que :

- l'objectif prioritaire est d'aborder la consommation de manière critique.
- là où des groupes existaient déjà (de consommateurs, de réinsertion professionnelle...), le propos a fort bien accroché et le démarrage s'est fait facilement.
- on vise aussi à resocialiser des personnes très isolées mais celles-ci sont très difficiles à attirer dans un groupe. Ceci explique que la création de groupes est très ardue. Cependant les personnes qui ont fait la démarche une première fois ont été très satisfaites, en ont redemandé et se sont représentées à l'atelier suivant.
- le projet est très intéressant et très ouvert, ce qui est un avantage mais il faudra prendre garde à ce qu'on n'y mette pas n'importe quoi.
- les services initiateurs ont tenté de toucher un public beaucoup plus vaste que celui avec qui ils travaillent habituellement.

6. En guise de conclusion.

1. Il semble que contrairement à une de nos craintes, les E.C. sont des projets de développement individuel et de groupe, et non pas des outils pour apprendre à gérer la pauvreté sans faire de vagues. Cependant, trop peu de CPAS, que la bonne gestion des montants du minimex arrange très certainement, ont été interrogés pour infirmer totalement cette idée.

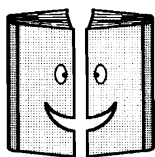
2. Si le projet vise préférentiellement les victimes potentielles du surendettement, on ne peut que souhaiter l'élargissement du public cible. La participation de tout un chacun ne pourrait qu'influencer bénéfiquement les choix de notre société, améliorer la solidarité, le respect de l'environnement et des ressources etc.

3. On ne peut que saluer cette belle initiative du Ministre des Affaires sociales... dommage que ses collègues ne l'aident pas beaucoup :

- Le travail sur l'offre, on a pu voir comment nos politiciens le mettait en pratique à Francorchamps avec les cigarettiers.
- Augmenter les revenus disponibles... Que voilà une bonne parole ! Est-ce avec l'obole de 4% faite aux minimexés que ceux-ci auront des revenus suffisants pour éviter l'endettement passif ?
- Si consommer est une source de plaisir, pourquoi certaines personnes devraient-elles s'en priver ? Le chemin est à trouver pour tous entre consommation débridée et abstinence... A mon avis, c'est plus l'inégalité devant la consommation que l'impossibilité de consommer qui est douloureuse. Et ce n'est pas la réforme fiscale de Reynders qui y changera quelque chose.

Contacts :

- Observatoire du Crédit et de l'Endettement : Nadine Fraselle, tél. : 071-33.12.59
- Centre de référence de la Province du Luxembourg : Eric Freid ou Pierre Jacob, tél. : 063-60.20.86
- Centre de référence de la Province du Hainaut : Thierry Bartholome, tél. : 064-26.58.02



De Seattle à Doha, le poids des règles du commerce mondial grandit

1. Et le roi commerce créa l'OMC

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le GATT (Général Agreement on Tariffs and Trade, soit l'Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce) a vu le jour. Ce n'était qu'une organisation provisoire qui ne disposait pas de la personnalité juridique et qui travaillait à la libéralisation du commerce mondial essentiellement en négociant des abaissements de droit de douane sur les marchandises.

Ainsi pour y parvenir, de 1947 à 1994 plusieurs rounds de négociation ont été mis sur pied dont le dernier, le plus connu, était l'Uruguay Round.

Après plus de sept ans de négociations, l'Uruguay round se termine par un « **Acte final** » signé officiellement par 124 gouvernements et la Communauté européenne à **Marrakech** le 15 avril 1994.

Cet Acte final comprend plusieurs accords dont un institue l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et lui confère la personnalité juridique. Si l'OMC est une organisation internationale à part entière, elle n'est toutefois pas dotée du statut d'institution spécialisée des Nations-Unies.

2. Comment fonctionne l'OMC ?

L'OMC administre plusieurs **accords multilatéraux** : les Accords sur le commerce des marchandises, l'Accord général sur le commerce des services (GATS), l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et les Accords institutionnels (création de l'OMC).

Mais de plus, l'OMC cumule les trois fonctions : l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Le même organe en effet, le Conseil Général, est à la fois celui qui élabore les normes du commerce, veille à leur application et règle les conflits.

Tous les deux ans, se tient une conférence ministérielle qui réunit les ministres du commerce de chaque Etat membre et qui

constitue le bras politique donnant des impulsions à l'OMC. La conférence ministérielle précédente a eu lieu à **Seattle** en décembre 1999, et celle qui vient de s'achever en novembre 2001 à **Doha**.

Tout état qui adhère à l'OMC **est obligé d'accepter** l'ensemble des **accords multilatéraux** mais **a la faculté d'adhérer aux accords plurilatéraux**.

3. Les leçons de Seattle

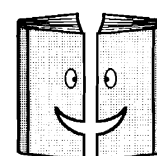
Depuis l'échec de Seattle, mis à part une communication donnant une illusion de transparence, rien sur le fond des critiques de l'OMC n'a changé.

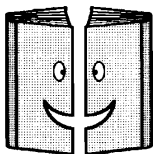
1. La promesse, faite aux PVD, au moment de la signature des Accords de Marrakech, de procéder à terme à une **évaluation de l'impact** économique, social et environnemental **de ces accords** et de les réviser en conséquence n'a pas été honorée.
2. Le **manque de transparence et de démocratie** reste intact :
 - en ce qui concerne le processus de décision, le recours systématique aux consultations informelles et l'opacité de ces consultations restent la règle. Ce sont les grands pays qui mènent la danse ;
 - L'OMC est une institution de techniciens qui travaille avec des experts, des diplomates et des affairistes ; il est extrêmement difficile pour le grand public et les parlementaires de déceler les compétences, les organes de décision et les interlocuteurs.

Même si des efforts ont été faits (grâce notamment à l'action de l'UE), de nombreux pays en voie de développement connaissent toujours mal le fonctionnement de l'OMC (plusieurs n'ont simplement pas d'ambassadeur sur place). La menace et l'intimidation (par les investissements ou les crédits FMI) est souvent utilisée pour obtenir leur aval aux décisions, prises souvent sans qu'ils y aient été associés.

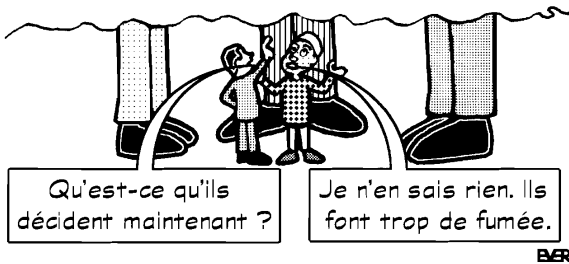
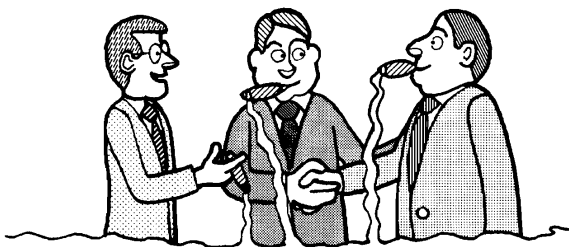
*Jean-François
Ramquet ;
courriel : jean-
francois.ramquet
@ecolo.be*

A lire... à débattre





3. **L'établissement d'une hiérarchie des normes** réhabilitant l'objectif de développement durable, les normes fondamentales de l'OIT et les décisions prises lors des sommets des Nations Unies sur l'environnement et le développement social est une nécessité qui ne progresse pas.
4. La ligne de conduite et la place de l'**Organe de Règlement des Différends (ORD)** qui sacrifie les considérations sociales et environnementales au profit des logiques marchandes, doit être réformée.



4. Doha : le coup d'accélérateur ?

A la dernière conférence ministérielle qui se tenait, et ce n'est pas un hasard après l'expérience de Seattle, à Doha au Qatar, force est de constater que les principales revendications réclamées tant par les PVD que par de nombreuses ONG et syndicats n'ont pas été suivies dans les faits.

Si la déclaration finale n'a pas abouti au lancement d'un vaste nouveau cycle ambitieux, elle n'a ni infirmé ni amendé la tendance du tout au commerce. Au contraire, elle propose dans les mois et années à venir des thèmes de discussion en vue de la prochaine conférence ministérielle.

Les négociations en cours peuvent être divisées en deux parties : celles poursuivant l'agenda incorporé et celles relatives au nouveau cycle.

1. **L'agenda incorporé** concernait l'agriculture, les services et les droits de propriété intellectuelle. Des avancées ont été obtenues uniquement sur ces derniers. En effet, une déclaration politique (et non encore un texte juridique) stipule que l'ADPIC ne doit pas contrarier le droit des pays membres à prendre des mesures appropriées pour permettre l'accès à des médicaments essentiels. Un long travail des PVD et des ONG était ainsi enfin récompensé.

Sur l'agriculture, le texte prévoit de mener des négociations globales visant à réduire les subventions à l'exportation en vue de leur retrait progressif mais n'impose aucune obligation de résultat. Sur les services, rien n'a été infirmé, ce qui laisse le champ aux velléités d'extension du champ de services couverts avec les risques de privatisation à terme des services publics.

2. **En ce qui concerne le nouveau cycle**, on peut le résumer rapidement à la nécessité de se mettre d'accord sur un calendrier et un contenu de négociations avant la prochaine conférence ministérielle (deux ans) et ce sur des matières telles que l'accès aux marchés, la mise en œuvre, l'environnement ou... l'investissement. De normes sociales, il n'en fut pas question, même si une déclaration annexe permettait à l'UE de ne pas courber l'échine devant ses opinions publiques.

Cela nous laisse donc quelques mois pour continuer à sensibiliser et mobiliser sur la répartition inégale des richesses engendrées et renforcées par la libéralisation du commerce.

Car les victoires obtenues sont dues aux prises de conscience et aux mouvements citoyens qui ont pesé sur les prises de position politique.

Une réforme indispensable

Cela s'agite pas mal dans les organes de concertation au sein de l'INAMI : mutuelles, gouvernement, partenaires sociaux et syndicats médicaux se disputent de plus en plus. Au départ on trouve (une fois de plus) des revendications budgétaires. Même s'ils ne sont pas d'accord sur les chiffres, les mutuelles et les syndicats médicaux demandent plus de sous pour le budget des soins de santé.

Sus aux abus

Cette augmentation du budget est refusée tout net tant par les partenaires sociaux que par le gouvernement : « *pas un sou de plus dans les soins de santé sans responsabilisation financière des prestataires et sans une lutte énergique contre les abus et les gaspillages* ».

Sont visés ici :

- les abus dans les prescriptions (radiologie et analyses de sang entre autres) qui enrichissent parfois certains médecins mais qui dans la majorité des cas servent à maintenir à flot des services hospitaliers chroniquement sous-financés (et l'emploi qui est lié). Sachant que les médecins rétrocèdent une grosse partie (parfois jusqu'à 80%) de leurs honoraires à l'hôpital où ils travaillent, les gestionnaires d'hôpitaux font pression sur eux pour « produire » des actes ;
- les abus dans les prescriptions de médicaments, c'est-à-dire dans le choix d'un médicament inutilement cher ou même parfois médicalement inutile ;
- les abus dans les services de soins infirmiers à domicile ou en maison de repos, les soins dentaires, etc.

Soulignons cependant qu'il faut considérer comme une avancée notable le fait qu'il y ait actuellement un consensus sur l'existence de ces abus, puisque cette situation était niée par les principaux intéressés [mutuelles qui profitaient des flux financiers qui les traversaient, gestionnaires d'hôpitaux qui pouvaient se construire des « temples » (comme le CHU de Liège), médecins spécialistes qui en vivaient et étaient représentés par un syndicat monopolistique (ABSyM, ex syndicat-Wynen)].

Un groupe de travail de la Commission

Nationale Médico-Mutualiste (CNMM), dit « Groupe Perl », du nom du Président de la CNMM, s'est donc mis à l'ouvrage. Au programme : mécanismes de responsabilisation (financière) des prestataires, modifications dans le financement de la dialyse rénale, de la radiologie et des analyses de sang, réflexion sur les normes d'encadrement et les normes de programmation de services hospitaliers et d'appareillage, relations entre gestionnaires d'hôpitaux et médecins hospitaliers.

Comme tout le monde l'aura appris par la grande presse, toute la négociation a capoté sur le dernier point : les médecins hospitaliers ne sont pas d'accord d'être responsables de leurs prescriptions si par ailleurs les gestionnaires peuvent continuer à faire pression sur eux pour qu'ils produisent des actes « à tout prix ». Les gestionnaires quant à eux, ne veulent pas lâcher la possibilité de puiser dans la manne des honoraires médicaux si le prix de journée n'est pas revalorisé substantiellement. Le patient est, bien entendu, le grand absent de ce débat de gros sous, mais ça, ce n'est pas nouveau. Seuls les grands naïfs s'en étonneront.

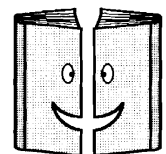
Un débat à haut risque

Tout ce débat n'est pas sans dangers.

- Si aucune solution n'est trouvée il n'est pas imaginable que se mettent en place des mécanismes de raboutage de la sécurité sociale, tels que ceux imaginés par le président du VLD (déremboursement des soins dentaires et des soins kinésithérapeutiques). Dans ce cas de figure les compagnies d'assurances et les mutuelles s'empresseront (au nom de la solidarité) de couvrir cela par des assurances complémentaires¹. Nous ne sommes d'ailleurs pas certains que le ministre Vandenbroucke veuille sauver la sécurité sociale telle qu'elle existe actuellement.
- L'introduction de normes basées sur des impératifs budgétaires plus que sur des impératifs de qualité n'est pas idéal. Ce qui est moins cher n'est pas nécessairement meilleur et la notion de maître-achat en santé n'a pas (beaucoup) de sens au plan individuel². Les dérives du système de Managed Care au Etats-Unis nous le montrent

Jean-Michel Melis,
secrétaire
général du
GBO
(Groupement
Belge des
Omnipraticiens,
membre du
CARTEL,
syndicat
médical
majoritaire
chez les
médecins
généralistes).
Site = <http://users.swing.be>
gbo
Courriel =
gbo@swing.be

(1) voir article
« La
privatisation
des soins de
santé » (mai-
juin 2001) ;
disponible sur
notre site
internet,
rubrique « les
facettes de
l'exclusion ».



(2) *Que diriez-vous si pour soigner le cancer qui touche un de vos proches, les médecins appliquaient non pas le meilleur traitement mais le traitement offrant le meilleur rapport qualité-prix ? Qui définirait « le bon prix » ? Le technocrate qui tient les cordons de la bourse ou le médecin ?*

suffisamment : le traitement « maître-achat » pour le commun des mortels et le traitement le plus performant pour ceux qui savent se le payer !

- Enfin, on ne peut que constater de puissants relents communautaires dans ce débat. Qu'un excès relatif des dépenses se produise dans le sud du pays ne peut être nié. Jusqu'à présent les francophones ont esquivé le débat. Dernièrement, un haut responsable des Mutualités Chrétiennes francophones (Mr Descampe) a même osé nier cette réalité. Cette attitude irresponsable fait le jeu des flamands. Il eut mieux valu mettre les choses à plat et en discuter entre gens raisonnables. Les flamands veulent bien assumer une responsabilité financière, mais ils veulent que cela se fasse équitablement dans tout le pays. Comme cela ne semble pas devoir être le cas, ils préfèrent prendre leur indépendance et essayent de larguer la francophonie.

Il ne faut donc pas se tromper dans l'analyse de la scission récente des Mutualités Chrétiennes Bruxelloises en une aile néerlandophone et une aile francophone : la plus grande mutuelle du pays, couvrant 60% des assurés en Belgique se prépare activement à la scission linguistique des soins de santé. Et ils sont prêts à en payer le prix : une perte de pouvoir à Bruxelles. C'est dire l'importance de l'enjeu pour eux.

Des mesures urgentes

Nous pensons qu'un certain nombre de mesures doivent rapidement être prises pour sauver notre système de soins de santé basé sur la solidarité.

1. Echelonnement des soins de santé

Nous entendons par là une organisation du système de soins qui encourage le principe de « subsidiarité ». Tout ce qui peut se faire à un échelon plus proche de la population, en gardant la même qualité, engendre des économies.

Exemple 1 : il n'est pas nécessaire que des appendicectomies simples se fassent dans des hôpitaux universitaires plutôt que dans des hôpitaux généraux. La qualité n'est pas meilleure mais le coût est infiniment supérieur puisque le subside journalier (= le « prix de



journée ») que l'hôpital reçoit pour chaque lit occupé est nettement plus élevé dans un hôpital universitaire.

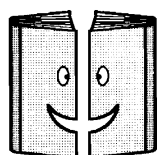
Exemple 2 : le patient qui reçoit d'un service des urgences un traitement antibiotique pour une angine, après avoir subi une radiographie des poumons et des analyses de sang n'est pas mieux soigné et ne guérit pas plus vite que s'il avait reçu ce traitement directement chez son médecin généraliste traitant. Le coût que la société supporte est cependant beaucoup plus élevé.

On peut multiplier ainsi les exemples à l'infini.

Nous proposons donc une diminution des dépenses pour les patients qui sont envoyés en milieu spécialisé par leur médecin traitant et nous proposons une revalorisation financière supplémentaire pour les médecins spécialistes qui voient en consultation un patient envoyé par son médecin traitant. Aucune obligation, aucun « passage obligé préalable » chez le médecin généraliste, aucun avantage financier pour celui-ci. Uniquement un encouragement à suivre un chemin médicalement raisonné.

2. Refinancement des hôpitaux

Le déficit chronique du financement du « prix de journée », qui incite les gestionnaires à faire tourner les machines, aux dépens des patients et des médecins spécialistes, doit être comblé. On parle d'une somme qui s'échelonne (selon l'interlocuteur) de 7 à 16 milliards.



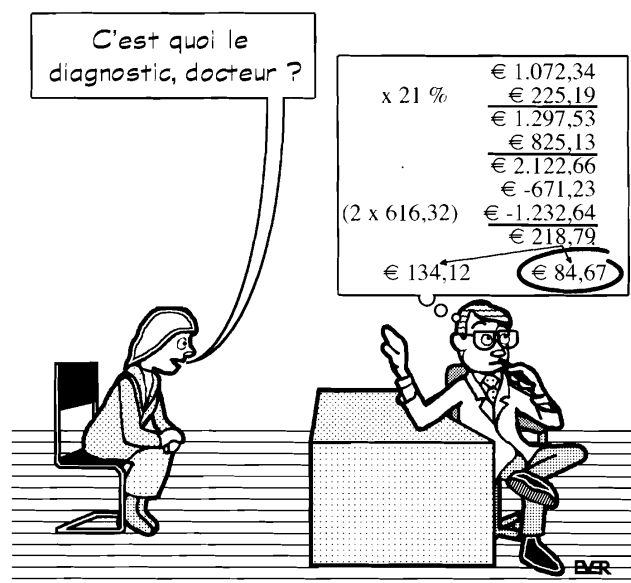
3. Modification des relations entre médecins hospitaliers et gestionnaires

Les médecins ne veulent plus travailler sous la pression financière des gestionnaires. Les médecins responsables de services hospitaliers sont tenus régulièrement informés de la « productivité » de leur service ou du taux d'occupation de leur lits, selon des techniques calquées sur les taux d'écoute en radio-télévision. Ils sont encouragés à être (financièrement) performants.

Cela a des conséquences bien réelles sur le patient. On hospitalise parfois un peu rapidement ou un peu longtemps, hors de tout critère médical. On ne favorise pas les techniques de dialyse légères, plus confortables pour le patient, mais moins rentables pour l'hôpital. On fait sortir des patients très (trop) tôt de l'hôpital, car le prix de journée baisse après quelques jours d'hospitalisation. Un patient n'est « rentable » qu'au début de son séjour ! Les secrétaires de polycliniques hospitalières doivent mettre des rendez-vous de 12 en 12 minutes, alors qu'il est impossible pour le spécialiste de travailler correctement à cette vitesse-là. Etc. etc...

Les médecins hospitaliers sont d'accord de participer financièrement à tous les frais engendrés par leur activité (personnel, matériel, etc.) mais refusent de continuer de combler à fonds perdus des dépenses pour lesquelles ils ne sont absolument pas consultés et dont la pertinence médicale est nulle (audit financiers coûteux, systèmes informatiques ruineux mais de piètre qualité, décoration somptueuse de halls d'entrée ou de bureau directoriaux, etc.).

Cette réforme fondamentale, maintes fois promise mais jamais concrétisée, est absolument indispensable si le gouvernement veut mettre fin aux dépenses médicales inutiles. Aucun spécialiste n'acceptera de se responsabiliser financièrement si par ailleurs les gestionnaires peuvent continuer à les ponctionner comme ils le font. Ne nous étonnons donc pas de voir des spécialistes chevronnés quitter de grands hôpitaux et s'installer en privé, laissant la place à de jeunes promus qui n'ont pas d'autre choix.



La balle est donc maintenant dans le camp du ministre Vandenberghe. Sa marge de manœuvre est étroite : il doit sauver les mécanismes de concertation, dans un cadre fédéral, tout en respectant le budget qui lui est imposé par le gouvernement. On attend ses initiatives avec intérêt.

Un livre à découvrir...

Mondialisation excluante, nouvelles solidarités

Ce livre est une mise en perspective d'analyses, de résistances et d'alternatives à la mondialisation néolibérale, portées aujourd'hui par des personnes, des mouvements, mus par la conviction qu'un autre monde est possible.

Dans la première partie, intitulée « la mondialisation excluante », l'auteur éclaire, de manière concrète, les ravages actuels du « libre-échange », largement illustrés par la fonction redoutable de l'Organisation mondiale du Commerce. Les groupes industriels et financiers qui pilotent la mondialisation capitaliste, avec l'aval des institutions politiques (G7, FMI, Banque mondiale, OMC...) pratiquent l'intégration sélective et excluante dans le marché « mondialisé » et précipitent ainsi plus des deux tiers de l'humanité dans la précarité, la pauvreté, le chômage, l'exclusion sociale. Cette situation est d'autant plus révoltante, qu'à l'aube du 21ème siècle, les progrès vertigineux des sciences et des techniques, l'augmentation continue de la richesse globale offrent des possibilités inouïes de libération.

Dans la deuxième partie, intitulée « les voies vers un autre monde », il met en évidence les propositions pour une redistribution globale de la richesse sociale pour la mise au pas des sociétés transnationales, ou encore pour une agriculture tournée vers le développement durable et non vers les profits d'une poignée de multinationales agroalimentaires.

La critique radicale de l'ordre néolibéral et l'élaboration des alternatives à la « misère du capital » posent, avec une nouvelle acuité, la question d'une autre gouvernance sur le terrain national, international, mondial.

Réformer, soumettre ou démettre le FMI, la Banque mondiale, l'OMC? L'enjeu de ce débat, loin d'être abstrait, détermine en grande partie les stratégies de résistances et de luttes.

Le livre met l'accent sur «un nouvel internationalisme». Ce n'est pas un hasard. En ce début de troisième millénaire, les nouvelles rencontres et mobilisations internationales contre « la marchandisation du monde » fondent un nouvel espoir et conditionnent la possibilité de véritables changements.

Un livre de Denis Horman, coédité par le GRESEA (Bruxelles), le CETIM (Genève) et L'Harmattan (dans la collection Alternatives) (mars 2001), 175 p., 15 Euros (+1,24 Euros de frais de port) ; compte n°001-1232188-73, en précisant « commande livre mondialisation excluante ».

*Disponible au GRESEA, 11 rue Royale – 1000 Bruxelles ;
tél. 02-219.70.76, fax 02-219.64.86, gresea@village.uunet.be*

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le dernier forum était centré sur la problématique des CPAS (29.4.2000). L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des propositions qui en sont issues.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde soutient le Collectif, en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 200 à 500 FB par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 30 euros/an (travailleurs)
 - 15 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 60 euros/an (organisations)
 - 30 euros/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)
- Versez votre abonnement à temps :
 - 16 euros/an (travailleurs)
 - 8 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 30 euros/an (organisations)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

Adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
Téléphone : 02 - 213.37.31
Fax : 02 - 213.37.31
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

NOTES

Journal de Collette

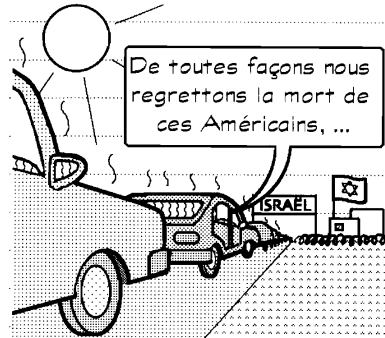
*Du 1er octobre
au 30 novembre 2001*

EBR

OCTOBRE 2002

Lundi 1

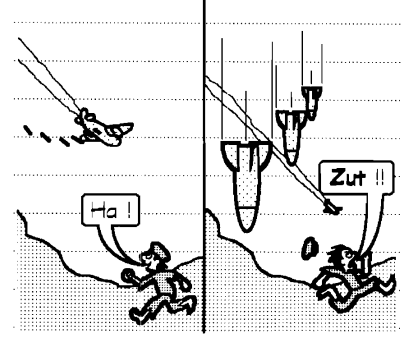
*Après les attentats aux EU,
Israël a intensifié les contrôles
frontaliers au détriment des
navetteurs palestiniens.*



OCTOBRE 2002

Lundi 15

*Selon Médecins sans Frontières,
c'est une erreur de combiner
l'aide humanitaire et les
bombardements en Afghanistan.*

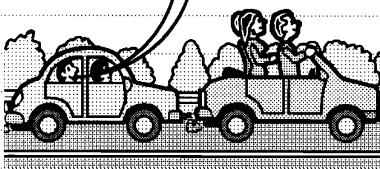


OCTOBRE 2002

Mardi 16

*Pendant 3 jours, les
cheminots de la SNCB font
grève, chaque jour dans
une région différente.*

On reconnaît toujours tout de suite ceux qui ont l'habitude de prendre le train.

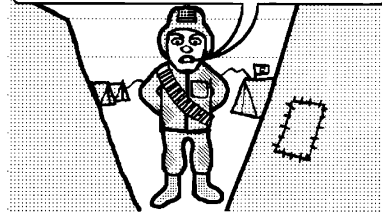


OCTOBRE 2002

Samedi 27

*Des centaines de milliers
d'enfants afghans risquent de
mourir suite au désordre
aggravé par la guerre.*

Trois minutes de silence pour les morts américains... du moins pour ceux qui vivent encore.



NOVEMBRE 2002

Mercredi 7

*La Sabena est déclarée en
faillite après 78 ans
d'existence.*

Au nom de Christoph Müller, notre commandant, nous vous remercions d'avoir volé avec Sabena et nous vous souhaitons un agréable séjour sur le marché du travail.



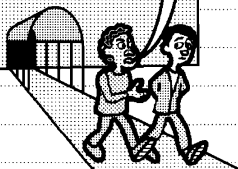
NOVEMBRE 2002

Mercredi 14

*Deux tiers des pays membres
de l'OMC ne peuvent se
permettre d'être représentés
dans les organes de décision.*

Comment veux-tu que nous gagnions quelque chose: nous n'avons pas les sous pour acheter les jetons.

OMCasino



NOVEMBRE 2002

Lundi 19

*Les plans d'une bombe nucléaire
trouvés dans la maison de Bin
Laden, sont en réalité une farce
publiée sur internet.*

Ils avaient même des plans pour construire des fusées.

"Objectif Lune" ??



NOVEMBRE 2002

Vendredi 23

*Le gouvernement ne connaît
pas les salaires payés aux
managers des entreprises
publiques.*

Nous savons combien fraude un chômeur, mais nous ignorons combien gagnent nos grands patrons.

Et dire qu'on accuse les libéraux de ne s'intéresser qu'aux riches.

